

**Réponses du Syndicat de Gestion de l'Eygoutier aux remarques du
Conseil National de la Protection de la Nature du 10 octobre 2024
concernant le projet de renaturation du Nouvel Eygoutier et de la
Planquette et prise en compte dans le projet réajusté**

Le 22 octobre 2025

1/Concernant la mise en cohérence du projet avec le Parc Nature du Plan
de La Garde et du Pradet, terrain situé à l'amont de la renaturation du Nouvel
Eygoutier et à l'aval de la renaturation de la Planquette, le projet réajusté prend
précisément en compte cet aspect

Tout d'abord les milieux créés, avec la constitution d'annexes hydrauliques fonctionnant comme zones humides sont en continuité avec les grandes zones humides déjà présentes sur le Parc Nature, le projet venant donc accroître l'offre, pour notamment les oiseaux limicoles (Chevalier culblanc, Petit gravelot, Aigrette garzette, Chevalier sylvain), et les oiseaux des roselières (Cisticole des joncs, Bouscarle de Cetti pour les sédentaires ; Phragmites des joncs, Rousserolle turdoïde, Burant des roseaux pour les migrants), pour les espèces nicheuses comme surtout pour les espèces hivernantes ou plus généralement migratrices.

Ces milieux sont en effet importants pour de nombreuses espèces transsahariennes en halte ou en migration (Héron pourpré, Busard des roseaux, Chevalier sylvain, Sarcelle d'été, Pouillot fitis ou Martinet à ventre blanc).

Sans compter les Marouettes, le Plan restant le meilleur site en France pour contacter la Marouette poussin et la Marouette ponctuée, ralidés utilisant les grandes roselières, caricaies et laîchaies du site (dernières observations LPO 2025) qui pourraient s'étendre à la nouvelle zone renaturée dans ce projet.

Ces milieux de zones humides peu profondes seront également favorables aux espèces patrimoniales du Plan chez les Odonates (Anax porte-selle nouvellement observé sur le Plan et patrimonial), Lépidoptères (dont la Diane, la Proserpine), Orthoptères (Criquet des Jonchères, Grillon des marais). Les espèces patrimoniales chez les Amphibiens (Crapaud épineux, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué) et chez les Reptiles (Couleur à échelons, Couleuvre de Montpellier, Cistude d'Europe) verront également, avec le projet réajusté, leurs habitats se développer en surface.

Par ailleurs, le gabarit du cours d'eau, entre 9,5 m et 15 m maximum, est beaucoup proche de ceux des cours d'eau de la Planquette, de l'Eygoutier, du Nouvel Eygoutier et du Reganas, renaturés et reméandrés sur le Plan du Parc Nature.

De même, la notion de création d'une ripisylve discontinue, alternant des zones en lumière favorables à la végétation aquatique et aux odonates, et des zones plus ombragées évitant réchauffement de l'eau et eutrophisation, est en phase avec ce qui a été aménagé sur le Parc Nature.

La régénération de grandes prairies fraîches à humides, avec l'arasement de plateformes anciennement remblayées (celle à l'aval et celle à Chardon marie en partie centrale), va dans le sens de la consolidation de milieux favorables aux espèces patrimoniales déjà présentes sur le Plan que sont la Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*), la Jacinthe à trois feuilles (*Bellevalia trifoliata*), la Tulipe d'Agen (*Tulipa agensis*), la Tulipe précoce (*Tulipa raddii*) et la Céphalaire de Transylvanie (*Cephalaria transylvanica*), avec également des milieux régulièrement inondés et exondés, avec de la terre parfois à nue et des zones boueuses.

Ces milieux vont également venir compléter, en tant que réservoirs à insectes, ceux du Plan pour les espèces des milieux ouverts ou ouverts parsemés de buissons, lisières forestières (Serin cini, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant) aussi bien pour l'avifaune que pour les Chiroptères (Minioptère de Schreibers, Noctule de Leisler pour les espèces patrimoniales du Plan).

2/ Concernant les préoccupations au regard de la suspicion de présence d'une ancienne décharge à l'amont avec présence possible de déchets amiantés, pollution des sols et suggestions d'évacuation plus complète de cette zone

Une étude plus approfondie des pollutions éventuelles de cette zone a été effectuée avec deux études menées :

- une avec sondages réguliers et denses sur toute la zone, réalisée par l'Atelier CEPAGE et le Syndicat de Gestion e l'Eygoutier en 2025
- une étude Burgeap/ Ginger, société spécialisé en étude de pollution : « Diagnostic environnemental du milieu souterrain y compris amiante » du 23/05/2025.
- Par ailleurs, un Plan de gestion des terres a été rédigé, au regard des pollutions éventuelles trouvées, et ce pour l'ensemble du site, par un Bureau d'étude spécialisé, faisant partie du groupement de maîtrise d'œuvre, la société INFRANEO.

Toutes ces études montrent, suite à des prélèvements sur les déchets de chantier présents à certains endroits dans les sols (enrobé, tuyaux notamment) que les matériaux inertes repérés ne présentent pas d'amiante. Un seul morceau de tuyau amianté en surface a été observé, le même que dans les études initiales avant nos études complémentaires. Il sera retiré et mise en décharge autorisée. En l'absence de déchets amiantés, il n'y a donc pas non plus de pollution amiantée des sols.

Concernant plus précisément l'endroit qui préoccupe la DREAL et le CNPN à l'amont, il s'agit bien d'une zone qui a été remblayée par des matériaux inertes (dépôt de terre avec quelques déchets inertes). Mais ces matériaux ne sont pas pollués, mis à part une petite zone SD6 où la présence d'arsenic et de Plomb a été repérée.

Le projet réajusté prévoit aujourd'hui d'araser toute cette zone remblayée pour qu'elle retrouve le terrain nature et son caractère humide (ancienne cuvette). Cet élément de projet va donc dans le sens de la demande du CNPN. La petite zone SD6 sera purgée selon la réglementation en vigueur et mise en décharge (cimenterie en l'occurrence) autorisée.

Comme nous le verrons par la suite, les autres zones du site dont les déblais ne peuvent être accueillis en CET ou décharge classique contiennent des teneurs élevées en Sulfate ou en Fluorure. Ces substances ne présentent pas de danger sanitaire pour l'homme ou la nature, puisqu'il s'agit de terres géogènes, présentes naturellement dans le sol du Plan. Les terres peuvent être laissées sur place ou, si elles sont exportées, doivent être mises en ISDI + ou ISDND selon les concentrations.

3/Concernant l'ambition de la renaturation et amélioration du fonctionnement hydromorphologique

Le diagnostic effectué en début de mission a mis en avant plusieurs dysfonctionnements hydrogéomorphologiques sur les tronçons de projet de l'Eygoutier et de la Planquette.

Sur le Nouvel Eygoutier, le lit mineur est rectiligne, enserré entre des berges raides qui ont été façonné par l'homme afin de drainer la vaste plaine.

Le projet de renaturation du Nouvel Eygoutier réajusté consiste à offrir des espaces de diversifications morphologiques par un adoucissement des berges, un reméandrage et la création de banquettes fréquemment inondables. Cela va ainsi créer plusieurs faciès d'écoulement, dans le but de reconstituer un fonctionnement plus naturel du cours d'eau cheminant dans sa large plaine alluviale.

Des banquettes, calées au niveau du module sont implantées dans le lit mineur. Leur largeur est variable, entre 1.4 et 7 m, selon les tronçons. La largeur est définie pour que le gabarit du lit conserve la débitance actuelle.

Une deuxième banquette, de 1.4 m de large, est créée dans les intrados des méandres. Elle est calée au niveau atteint par la crue annuelle.

Le développement d'enjeux avoisinants (habitats diffus notamment, routes en amont et aval) et les contraintes foncières ne permettent pas de retrouver le fonctionnement hydrogéomorphologique initial de l'Eygoutier dans ce secteur, puisque le lit restera tout de même assez encaissé. Toutefois, la renaturation consiste à proposer un lit mieux connecté à la plaine, notamment par la création d'ouvrages facilitant l'expansion régulière des crues.

Des ouvrages de diversification seront disposés sur la totalité des linéaires des tronçons, afin de renforcer l'attractivité du milieu et de générer une impulsion suffisante pour stimuler les processus érosifs en berge et, sur le fond du lit, de valoriser écologiquement le lit.

Ces aménagements, réalisés en techniques végétales non vivantes et minérales, sont destinés à produire une action de modelage du substrat alluvionnaire.

Ces ouvrages ponctuels seront constitués :

- de **souches stabilisées par des pieux** : en contraignant l'écoulement latéralement, ces souches provoquent une accélération et un affouillement local, au contact du racinaire, constituant ainsi des caches très attractives pour la faune piscicole.
- de **fascines de branches mortes** mises en place sous forme d'épis latéraux ou centraux. Dimensionnés pour surverser lors des crues courantes, ils favorisent l'accélération des écoulements, les échanges hyporhéiques et provoquent des tris granulométriques très favorables au frai et à la diversité des habitats.
- de **blocs disposés en amas.** Ils ont le même effet de pincement avec une incidence hydraulique plus faible et une plus grande durabilité. Ils seront mis en place afin de pérenniser l'action sur les faciès d'écoulement et de limiter les désagréments liés aux fascines de branches qui ferment le paysage.

Sur la Planquette, le lit actuel est rectiligne, segmenté par des ouvrages de franchissement. Des marques d'incision sont observées, même si des signes d'une dynamique sédimentaire plus ou moins naturelle sont encore visibles. En amont du tronçon de projet, des bancs alluvionnaires, non complètement fixés par la végétation, sont présents.

Le projet de renaturation réajusté consiste à favoriser la mobilité sédimentaire de façon à réduire le risque d'incision et d'affouillement des ouvrages.

L'adoucissement des berges permettra aussi de limiter leur déstabilisation et le risque de glissement d'ensemble.

Le projet s'attache à regagner au maximum l'espace de mobilité de la Planquette malgré les nombreux enjeux qui sont situés en bordure immédiate du cours d'eau.

4/ Concernant les précisions et améliorations de la voie douce et gestion de la fréquentation

Le chemin sera un chemin piéton, pouvant être utilisé par les cycles. Il fera 2m et sera en gravier naturel perméable.

Le tracé des chemins n'est pas en boucle et est donc conçu pour être un passage et pas un lieu de promenade. Cette conception permettra de limiter la fréquentation du site.

Pour réduire la pression sur les milieux, en particulier sur le cours d'eau il n'y a un chemin que d'un côté du cours d'eau, en particulier le long du Nouvel Eygoutier.

Sur la Planquette, le tronçon amont accueille un chemin sur chaque berge, mais il s'agit d'une simple sente de 0,90 de quartier sur une de berge. La partie centrale n'est desservie que par un chemin et la partie aval n'est pas ouverte au public.

A noter également que le cheminement le long du Nouvel Eygoutier passe en rive droite ou en rive gauche, à chaque fois, de manière à ce que le « complexe cours d'eau et sa zone humide » soit protégé le plus possible de la fréquentation du public, le cours d'eau faisant protection.

5/Concernant les inventaires à compléter pour la faune aquatique, éventuellement aussi pour la Tortue d'Hermann.

Les inventaires ont été complétés concernant la population piscicole avec l'exploitation des résultats de la dernière pêche électrique menée par la Fédération de pêche en 2024.

Deux pêches électriques, en effet, ont été réalisées en septembre 2024 à l'amont et à l'aval du site.

Les résultats ne font pas ressortir d'espèces à enjeux. Les espèces relevées sont les suivantes : Chevaine, Gambusie, Gardon, poisson chat, Perche soleil.

Concernant la tortue d'Hermann, cette espèce affectionne les sols bien drainés, sablonneux et pierreux, indispensables pour creuser et pour pondre. Le site n'étant pas favorable à cette espèce au regard des habitats de celle-ci, il n'a pas été réalisée d'investigation supplémentaire pour cette espèce, mis à part les inventaires concernant l'herpétofaune déjà menés sur site et sur le Parc Nature.